

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Date de convocation	11/02/2022
Date d'affichage	18/02/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20220217-2022-02-D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Publication : 09/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRÉ, Pascal LEPAGE, Esperanza LULLO, Julien FABER, Magali PLATAT, Sophie KOLLROS, Yvon PERIDON, Raoul PURSON

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Jean-Noël LEPAGE donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ, Rachel FAVEAUX donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : TRANCHE 1 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

2022-02-D05

La municipalité souhaite requalifier le centre du village et plus particulièrement les espaces publics aux abords de la mairie, de l'église et de la maison des associations (salle polyvalente), constitués actuellement d'espaces de stationnement, de chaussées et d'un espace engazonné.

Elle envisage d'y aménager un espace qualitatif et convivial en :

- créant un lieu d'interaction pour diverses manifestations (marchés, spectacles, expositions, fête foraine),
- introduisant davantage de végétation et de surfaces perméables,
- favorisant la circulation douce (avec une surface possible pour le stationnement occasionnel),
- améliorant l'accessibilité aux différents équipements publics.

Les travaux seront envisagés en 2 tranches. La 1^{ère} concerne l'espace public entre la rue de la Meuse et les rues de l'Eglise et du Tilleul, avec la restructuration de la rue du Capitaine Marlin et la création d'une rampe PMR pour l'accès à la bibliothèque. La seconde concernera les abords de la grange de la maison Pierre, réhabilitée en halle, et la rue de la Vaux Marie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet établi par SETRS, maître d'œuvre pour cette opération.

Il sollicite des subventions pour les travaux éligibles auprès de la Région, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et au titre de la DETR2022.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Aides publiques	Montant aide	Calcul	%
Travaux	845 476.00 €	DETR axe 4-1	321 987.00 €	40% de 804967 €	35.51%
		DETR axe 6-2	8 896.00 €	60% de 14 826 €	0.98%
Option 1	15 360.00 €				
		Agence de l'Eau	55 224.00 €	2301 m ² x40€ x 60%	6.09%
Imprévus	38 694.00 €	Région	100 000.00 €	723909 € x 30% plafonné à 100 000 €	11.03%
		TOTAL	486 107.00 €		53.61%
MO	7 210.00 €	Autofinancement	420 633.00 €		46.39%
Total	906 740.00 €	Total	906 740.00 €		100.00%

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions et autorise le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.